



Commune
FROLOIS

CR réunion du Conseil Municipal du 24 06 2009

Secrétaire de séance : **Mme DUEZ Catherine**

Membres du conseil municipal :

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Procurations
COLIN	Claude	✓		
BOEGLIN	Stéphane	✓		
CANALS	Martin			
CLAUDEL	Solange	✓		
DUEZ	Catherine	✓		
DUMAS	Patrick	✓		
EUSTACHE	Marie-Hélène	✓		
FERRY	Gérard	✓		
HARDEL	James	✓		
LARDIN	Dominique	✓		
PONSOT	Christelle	✓		
POTIER	Thierry			
TILLARD	Olivier	✓		
URION	Michel	✓		
WITZ	Nicole			

ORDRE DU JOUR :

1. DCM régie bibliothèque
2. Convention pour l'ADSL
3. DCM déclassement de terrain
4. Questions diverses

DEROULEMENT DE LA SEANCE :

1. DCM REGIE BIBLIOTHEQUE

Le Maire expose que la bibliothèque qui était gérée par le Foyer Rural doit passer en régie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** de passer la bibliothèque en régie communale
- **DECIDE** d'ouvrir les lignes nécessaires au budget

2. DCM CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE D'UN DOMAINE PUBLIC AVEC MEMONET

Le Maire expose le Conseil Général a décidé de développer les accès à l'Internet haut

débit sur le territoire du département.

MEMONET est un opérateur de télécommunication titulaire autorisé à établir et à exploiter, sur le territoire de la Meurthe et Moselle, un réseau de télécommunication ouvert au public.

Pour les besoins de la conception, du déploiement, de l'exploitation technique et commerciale de son réseau MEMONET doit procéder à l'installation d'antennes de diffusion et de faisceaux hertziens, interconnectés à des stations de radio, reliés à une armoire technique.

Ces équipements techniques sont destinés à émettre et/ou recevoir des ondes radioélectriques.

L'emplacement mis à bail est situé sur l'église de la commune de FROLOIS. La mise à disposition de l'immeuble est à titre gratuit.

Le Maire propose qu'une convention soit faite pour une durée de quinze (15) années entières et consécutives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents

- **ACCEPTE** l'installation des récepteurs sur les abat-son du clocher.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

3. DCM DEMANDE DE DECLASSEMENT D'UN TERRAIN

Vu la délibération N°1406 prise le 15/06/2006 concernant la vente d'une partie d'un chemin rural à M. et Mme TEIXEIRA

Vu la délibération N°3108 prise le 28/10/2008 complétant la délibération N°1406 prise le 15/06/2006.

Vu l'enquête publique faite en 2007

Le Maire propose au Conseil Municipal le déclassement du terrain rural, du domaine public au domaine privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- **ACCEPTE** le déclassement dudit terrain du domaine public au domaine privé.
- **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de transfert du bien du domaine public au domaine privé.

4. DCM ABATTEMENT SPECIAL A LA BASE EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire expose qu'il y a lieu de modifier la délibération N°1609 en date du 19/05/2009.

En effet, la Préfecture demande au conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur l'abattement spécial à la base à la base de taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées en respectant les termes de l'article 1411-II-3 bis du code général des impôts.

L'abattement de 10% s'applique sur la valeur locative de l'habitation principale des personnes handicapées ou invalides et non sur le montant de la taxe d'habitation.

Cette aide concerne les personnes qui occupent leur habitation principale avec des personnes mineures ou majeures et qui remplissent les conditions suivantes :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité
- être titulaire de l'AAH
- personnes atteintes d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence
- être titulaire de la carte d'invalidité

Cet abattement n'est soumis à aucune condition de revenus.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à la majorité (11 pour et une abstention) de ses membres présents donne son accord sur cette proposition.

M. COLIN lève la séance.